

Ville de **MORTEAU**

CANDIDATURE AU LABEL
VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2025



SOMMAIRE

1

LA COMMUNE

Le contexte local	1
Les entités paysagères	3
Motivations pour maintenir le label	4

2

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT & FLEURISSEMENT

Schéma Directeur Paysager.....	6
Plan Local d'Urbanisme	8
Stratégie de gestion des espaces verts	9
Démarche de gestion durable	11
Fleurissement et réalisations 2025	14

3

ANIMATION

Promotion de la démarche	16
Communication	22

4

ESPACE PUBLIC

Exemples	23
----------------	----

LA COMMUNE



Le contexte local

La commune de Morteau se situe dans le département du Doubs dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Nichée dans une vallée au cœur du massif jurassien, son altitude varie de 750 à 1 114 mètres, dévoilant des paysages à couper le souffle.

Située sur la route des microtechniques, elle doit son développement notamment à l'industrie horlogère qui apparut dans la région à la fin du XVIIIe siècle.

Elle est également connue pour sa gastronomie, symbolisée par sa spécialité de renommée nationale, la saucisse de Morteau.

Intégrée au Parc Naturel du Doubs Horloger, la commune est depuis longtemps attachée à la valorisation de son patrimoine naturel et paysager. Proche de la frontière franco-suisse (10km à vol d'oiseau du Locle), elle s'étend sur 1 411ha et compte près de 7 000 habitants. Elle fait figure de bourg-centre au sein de la Communauté de Communes du Val de Morteau.



Un cadre architectural bâti à préserver

La commune de Morteau a fait réaliser par le **CAUE du Doubs** un inventaire des constructions patrimoniales de la Ville ainsi qu'un nuancier des constructions.

Ces documents annexés au **Plan Local d'Urbanisme** permettront d'encadrer les évolutions des constructions à caractère patrimonial et de protéger le cadre bâti architectural de la commune.

La Ville de Morteau fait partie du réseau des **Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté**.

Créée en Franche-Comté en 1989, l'association regroupe aujourd'hui 50 communes de l'espace rural.



Ces petites agglomérations sont dotées du **label "Cités de Caractère"** car elles présentent toutes les traces historiques d'une activité urbaine et ont un patrimoine urbain, architectural et paysager de premier ordre.

L'association a pour but de préserver, valoriser et promouvoir ce patrimoine qu'elle veut faire vivre.



Les entités paysagères



Le Val de Morteau est une vaste cuvette encerclée par le **Mont Châteleu**, le **Mont Vouillot** ou encore le **Meix Musy**. Le paysage est donc fortement marqué par la topographie structurante qui dessine les limites de territoire mais aussi par le calme de la rivière du Doubs qui s'écoule le long des différents méandres.

Le paysage est caractérisé par une dominante de vert tendre des prairies pâturées au vert plus sombre des grandes forêts de sapins et d'épicéas.

L'espace urbain s'étire des franges de l'espace alluvial du Doubs aux coteaux orientés NO/SE. L'étagement des constructions de Morteau est parfaitement perceptible depuis la commune de Montlebon.



Plusieurs ensembles paysagers se distinguent sur la commune : les zones urbanisées, le paysage boisé fermé ainsi que le paysage agro-pastoral ouvert ou semi-ouvert.

Le paysage de prairie ouvert

Ce paysage se retrouve dans l'espace alluvial du Doubs, vaste étendue relativement plane. On trouve essentiellement des **prairies humides**. Quelques bosquets sont encore présents et jouent un rôle de ponctuation dans le paysage. Les bords du Doubs sont accompagnés d'une végétation dénommée ripisylve, toutefois peu dense. A ce titre, le SDAGE prévoit la re-végétalisation des berges du Doubs entre Remonot et Villers-le-lac. La limite de cette entité paysagère est le paysage urbain formé par les différentes communes telles que Morteau, les Fins, Montlebon...

Le paysage agricole de prairie semi-ouvert

On trouve ce type de paysage sur une large bande orientée Nord- Est/Sud-Ouest. On y trouve par ailleurs, un grand nombre d'exploitations agricoles : **Les Arces, Grand Mont, Derrière Seuillet, Mibois...**

Cet ensemble paysager se caractérise par la présence de bosquets et de haies qui fragmentent le territoire et où la topographie peut limiter le champ visuel.

Le paysage boisé fermé

Il correspond aux boisements et bosquets présents sur le territoire, avec une majorité de conifères. On trouve le **bois du Robert**, le **bois du fol** et les boisements au Nord.

Le paysage urbain

La ville de Morteau est composée d'un noyau urbain très élargi ainsi que de hameaux tels que les **Arces, le Mont Joly, Tout-Vent...** Il y a également des secteurs encore plus isolés formés par une à deux maisons.

Sur le coteau, la majorité des maisons ont le pignon sur rue. L'habitat est diversifié entre les maisons de maître, les maisons aux origines industrielles, les fermes comtoises.

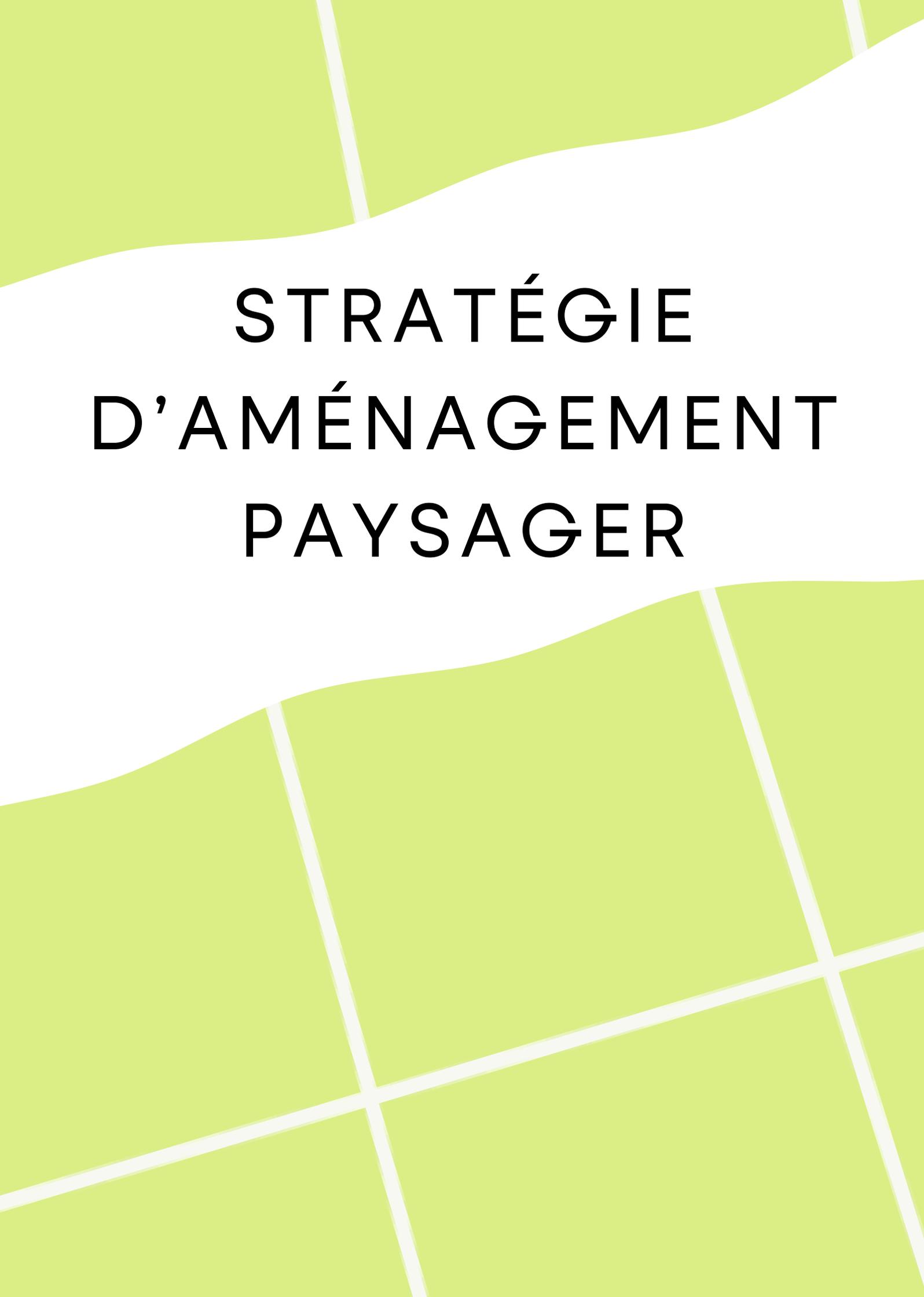
Nos motivations pour le maintien du label

Morteau arbore fièrement ses deux fleurs du **label Villes et Villages Fleuris**, symbole de sa floraison en cours et de son épanouissement progressif.

Elle poursuit son engagement de valorisation de son patrimoine paysager, de développement de ses espaces verts, en cohérence avec sa vision de **développement durable** au sein d'une politique globale d'aménagement et de rénovation urbaine.

La municipalité met tout en œuvre pour préserver et améliorer le cadre de vie des Mortuaciens et Mortuaciennes à travers des projets visant à "verdier la ville".

Ces deux fleurs sont à nos yeux la reconnaissance publique que la commune s'implique pleinement dans la **transition écologique** et met le bien-être de ses citoyens au cœur de ses préoccupations.



**STRATÉGIE
D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER**

Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement

Verdir la ville, un projet ambitieux

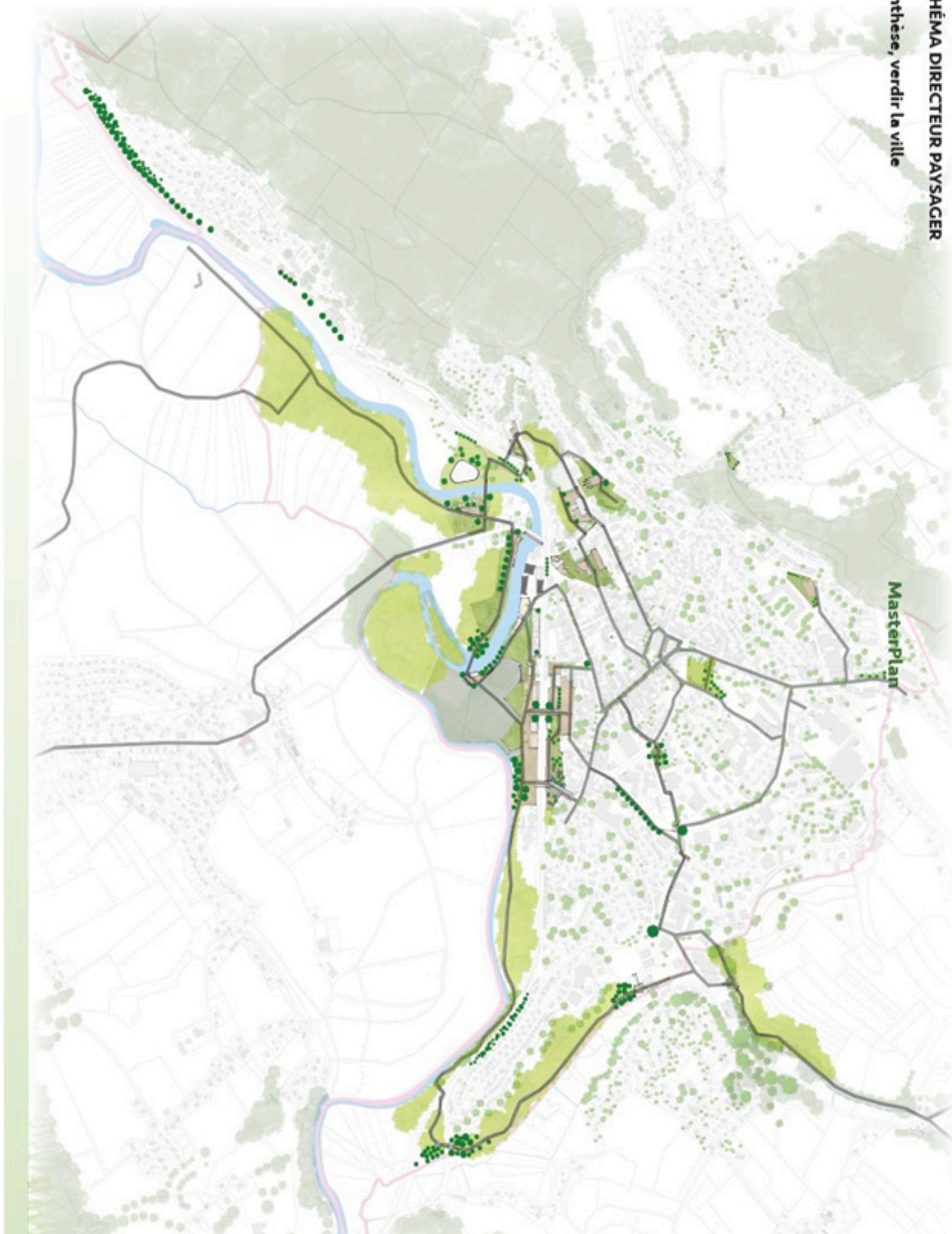
Ce projet, initié par la Municipalité, a pour objectif principal de renforcer la présence de la nature en ville par la transformation d'espaces résiduels en espaces paysagers.



Les trois dernières années le rond-point Vöhrenbach a été repensé et végétalisé sur une partie en plantes vivaces et une autre partie en plans annuels.

Début 2024, arbustes et arbres fastigiés ont été planté afin d'ajouter volume, strate et couleur.

Nous nous appuyons également toujours sur le **schéma directeur des espaces verts** (voir page 5) qui a été réalisé en 2017. Il établit un diagnostic des espaces verts et des vues à préserver sur la commune et grâce à un plan d'actions pluriannuel, propose des actions à court, moyen et long terme pour accompagner l'évolution de la commune en améliorant le cadre de vie paysager.





En parallèle, nous développons également la mobilité douce avec notamment la création de passerelles entre le centre-ville et la plaine des sports (zone sportive et culturelle grâce à la salle de l'escale) avec en continuité une seconde passerelle sur le Doubs qui permet la liaison Morteau-Montlebon grâce à la piste partagée piétons et cyclistes. L'inauguration a eu lieu en Mai 2025.



Traduction réglementaire de la politique de la ville

Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la Ville de Morteau a souhaité procéder au classement d'arbres et d'espaces verts remarquables sur son territoire.



Plan de localisation des arbres et espaces remarquables

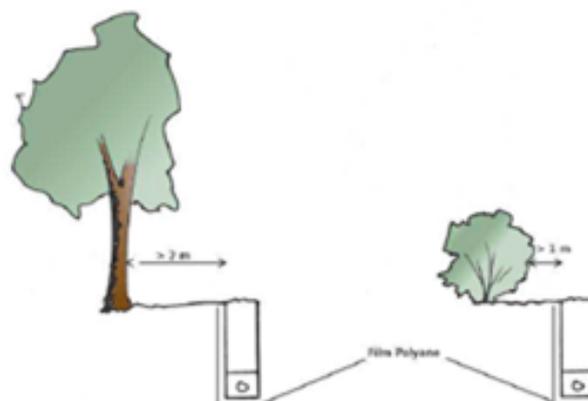
L'emplacement de ces arbres et espaces verts remarquables a été cartographié sur le plan de zonage du PLU afin d'assurer une meilleure protection. En outre, des prescriptions de protection ont été insérées dans le règlement.

Extrait du règlement :

Tous les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément de paysage identifié par le PLU en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Un arbre ne peut être abattu sauf si son état sanitaire le nécessite. Dans le périmètre de deux fois la couronne de l'arbre, toute construction est interdite sauf les clôtures et les plantations.

Règlement de voirie :

Le règlement de voirie prévoit également la protection des arbres et des alignements en cas de travaux et notamment d'ouverture de tranchées.



Stratégie de gestion des espaces verts

Une équipe polyvalente au service des espaces verts

Composé de 9 personnes, le service voirie/espaces verts de la ville de Morteau tient une place prépondérante dans l'amélioration du cadre de vie.

La responsable de la gestion Opérationnelle des Services Techniques, Madame Charlène CERUTTI, peut faire appel à une équipe pluridisciplinaire pour gérer l'ensemble des espaces verts mortuaciens.

L'équipe dispose d'un matériel adapté et suit régulièrement des formations métiers.

Stratégie d'intervention des équipes techniques

Gestion différenciée

Dans le cadre du Schéma Directeur des Espaces Verts, un repérage des types d'espaces verts a été réalisé et les massifs ont été cartographiés pour permettre aux équipes techniques de bénéficier d'une vue d'ensemble du territoire.

Les agents communaux pratiquent une gestion différenciée des espaces verts.

Il s'agit d'une méthode qui prend en compte les caractéristiques géographiques, écologiques, paysagères des différents sites, leur fréquentation et leur usage.

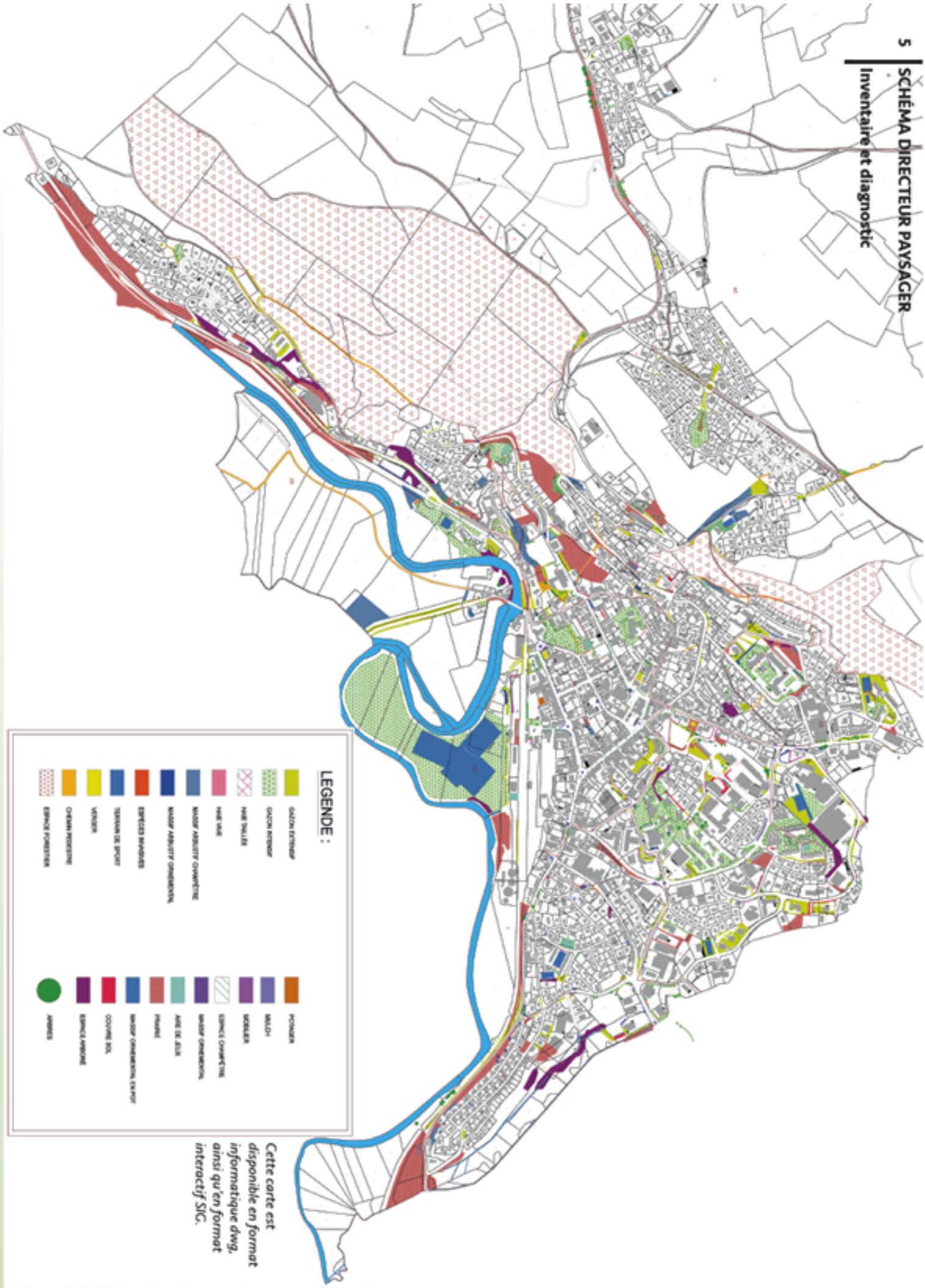
Elle permet de favoriser la biodiversité et de diminuer les pollutions dues aux pesticides.

Un autre objectif important de la gestion différenciée est de mieux organiser le travail du personnel de terrain dans un contexte où la superficie des espaces verts publics a tendance à augmenter malgré un maintien voire une diminution des équipes techniques.

Enfin, la gestion différenciée prend en compte des caractéristiques propres à chaque espace, ses contraintes et les besoins des citoyens. Dès lors, les espaces verts de la Ville de Morteau sont soumis à des modes de gestion différents.

Les espaces verts de la ville de Morteau sont classés en 3 zones principales :

- Centre urbain dense
- Extensions urbaines
- Écarts et Hameaux



LEGENDE :

- GAZON EXTENSIF
- GAZON RESTREINT
- HAIE TRADITIONNELLE
- HAIE SÈCLE
- MAISON ABANDONNÉE QUARTIER
- MAISON ABANDONNÉE QUARTIER
- MAISON ABANDONNÉE QUARTIER
- ESPACES VERTS
- TERRAIN DE SPORT
- VERGER
- CHÈVRE PASTORAL
- ESPACE PAYSAGER
- PONDON
- MARCHÉ
- BOULEVARD
- ESPACE QUARTIER
- MAISON QUARTIER
- AIRE DE JEUX
- PRÉAU
- MAISON QUARTIER
- COUVERT SOUS
- ESPACE AÉRIEN
- AVENUE

Cette carte est disponible en format informatique dwg, ainsi qu'en format interactif SIG.

Une démarche de gestion durable

Plusieurs actions témoignent de l'engagement de la Ville dans sa démarche de préservation de l'environnement :



Les agents utilisent du paillage en écorce de pin, écorce de bois blanc et ardoise afin de limiter l'arrosage et éviter le désherbage chimique.

Une citerne vers l'église permet de récolter l'eau de pluie, qui est utilisée :

- pour l'arrosage des massifs fleuris
- dans les balayeuses et pour les divers lavages des voiries

Cela permet de réduire notre impact sur la ressource en eau.

Le choix des plantations répond également à ces mêmes préoccupations.



En effet, des vivaces résistantes au climat du Haut-Doubs remplacent peu à peu les plantes qui nécessitent plus d'arrosage ou d'entretien dans les massifs.





Le désherbage au moyen de techniques alternatives est utilisé sur les massifs, les voiries, depuis plusieurs années et cela même avant l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires.



Adaptation de brosses métalliques pour le désherbage mécanique

La lutte biologique contre les nuisibles est régulièrement utilisée et les agents pratiquent la coupe régulière des zones touchées par la renouée du Japon.

Entretien du patrimoine arboré



Les agents effectuent la taille des arbres et arbustes en régie. Les arbres sont quant à eux majoritairement entretenus par des entreprises spécialisées notamment ceux du parc du château Pertusier qui font l'objet d'un soin tout particulier en raison de leur valeur patrimoniale.

Un périmètre de fauche tardive a été mis en place au pied des arbres, quand cela est possible, il permet de créer un paillage naturel sans utiliser de matériaux extérieurs, réduit l'évaporation, évite le tassement racinaire provoqué par les engins de tonte.

Nous avons engagé Tristan Kraft, expert arboricole, afin d'effectuer une expertise de plusieurs sujets pour élaborer une méthode de protection des arbres.



Des projets d'aménagement réalisés en régie

Afin de valoriser le travail et le savoir-faire des équipes municipales, la municipalité confie la création et la réalisation de 2 aménagements par an aux agents du service espaces verts.

Mise en place de prairies fleuries et végétalisation de zones minéralisées

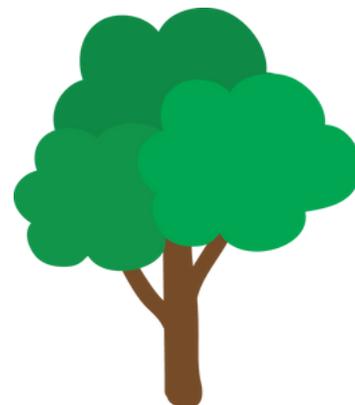


Projet de réhabilitation de la taille des arbres

Nous souhaitons réhabiliter la taille des arbres taillés drastiquement vers une taille d'accompagnement en port naturel, au cas par cas en fonction de l'environnement immédiat et de l'état sanitaire de chaque individu.

Haubanage d'arbres

Il est prévu pour fin août l'haubanage de 5 individus par nos équipes suite au passage de l'expert arboricole qui a mis en avant certains individus.

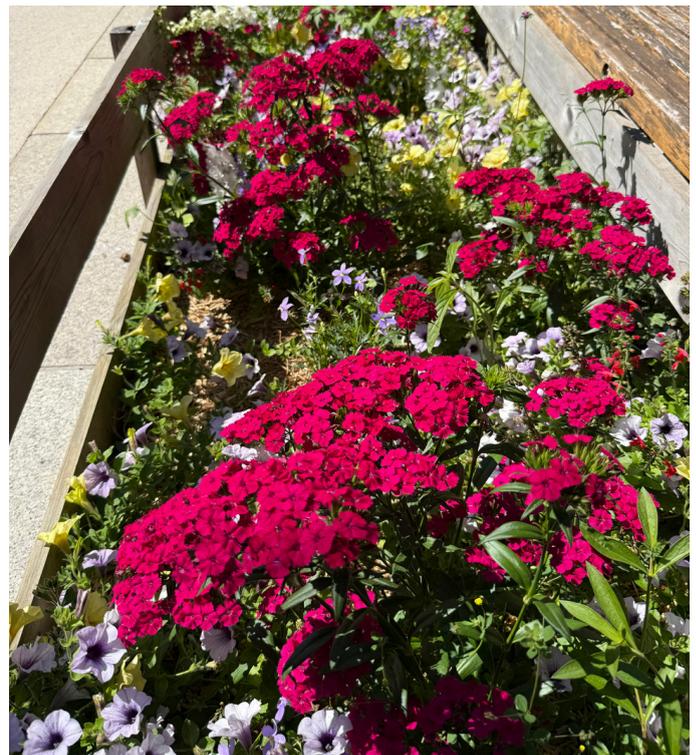


Aménagement du passage Carnot

Pour favoriser les déplacements piétons dans le centre-ville et améliorer l'accès aux commerces de la rue de l'Helvétie, de la rue de la Gare et de la Grande rue, la municipalité a engagé des travaux d'aménagement du Passage Carnot.

Cette ruelle majoritairement piétonne permet de relier la place du Champ de Foire à la Place Carnot avec une bande végétalisée.

Fleurissement et réalisations 2025

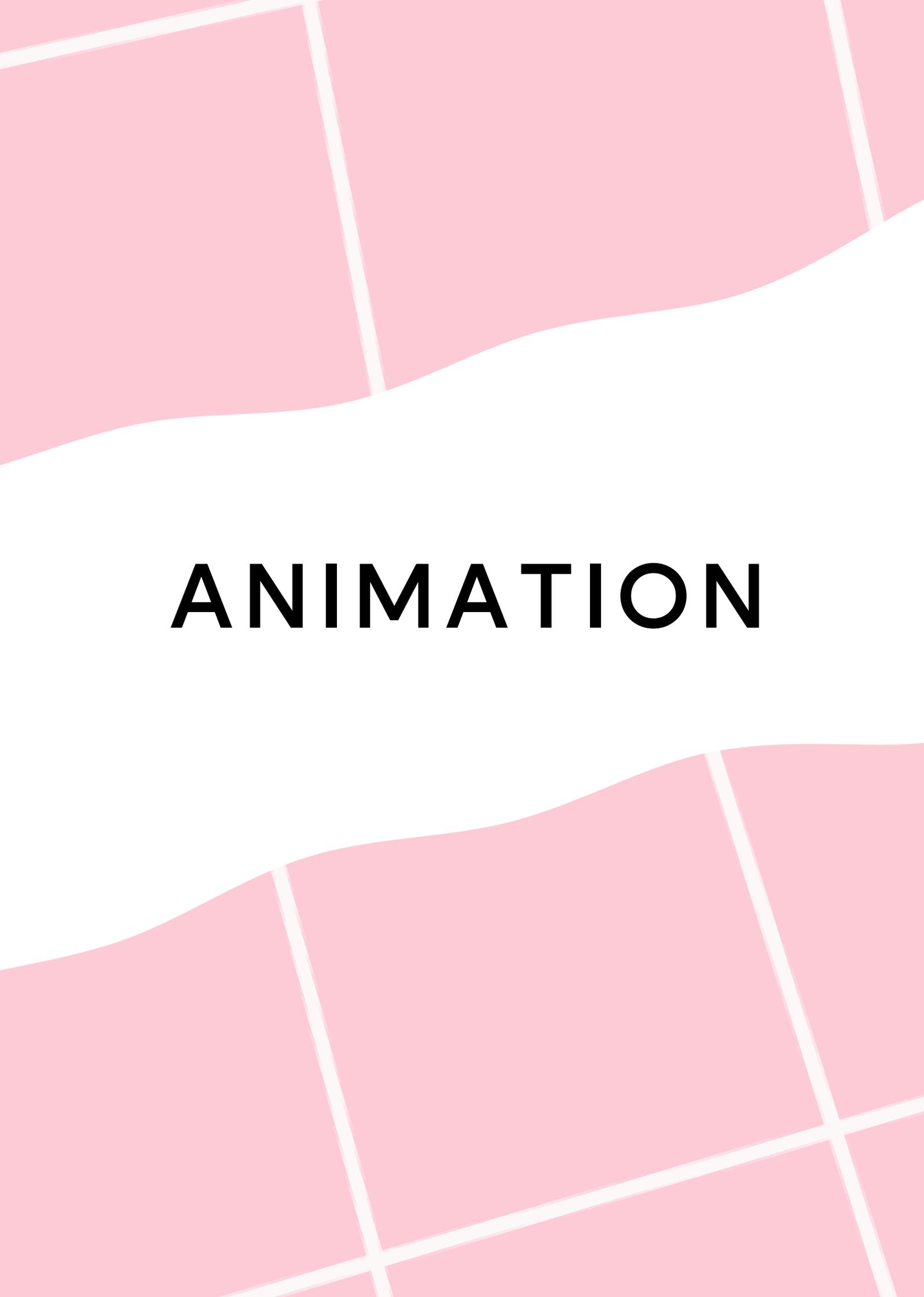


Tapis fleuris

Nous avons en projet de réduire la quantité de fleurs annuelles dite “sur tapis” pour revenir sur des espaces plus diversifiés en strate, forme, feuillage (ne pas tous miser à chaque fois sur les floraisons).

Progressivement, les anciens massifs seront aménagés à l'aide de plantes vivaces afin de résister aux sécheresses de plus en plus fréquentes et aux interdictions d'arrosages. Les nouveaux aménagements quant à eux sont déjà pensés pour faire face à ces nouvelles contraintes.



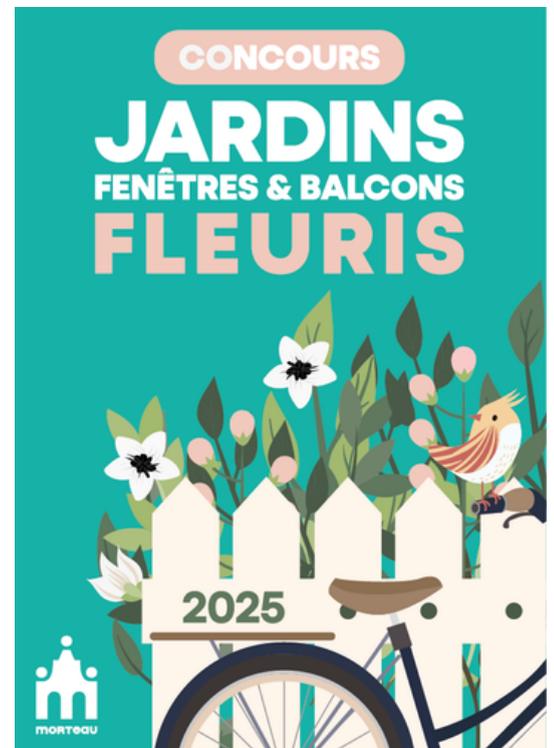
The background features a light pink color with white geometric lines forming a grid-like pattern. A prominent white wavy shape cuts across the middle of the image, creating a central white space where the text is located.

ANIMATION

Animation et promotion de la démarche

Concours des jardins, fenêtres & balcons fleuris

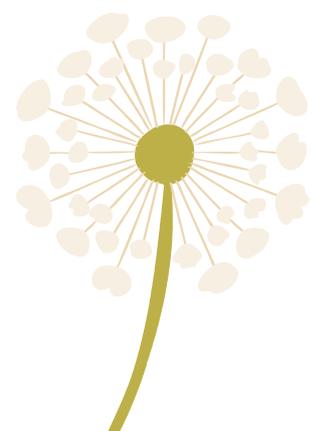
Dans un esprit de fleurissement participatif, la Ville récompense ses habitants à contribuer à l'embellissement du cadre de vie et à respecter des principes de développement durable (utilisation de produits biologiques, paillage, choix des plantes...).



Nettoyage de Printemps

Afin de préserver un environnement propre et agréable, une journée de nettoyage de la commune a été organisée le samedi 12 avril 2025 conjointement avec toutes les autres communes de la CCVM.

Ainsi ce sont 2 tonnes de déchets qui ont été ramassés.





Journée du développement durable

En 2024, la journée du développement durable était dédiée à sensibiliser les gens aux nouvelles pratiques d'entretien des espaces vert, les conseiller à la mise en place de celles-ci, tout en leur présentant des espèces résistantes aux pénuries d'eau et conditions climatiques de la région.

De nombreux autres stands d'informations, intervenants et activités étaient également présents.

En 2025, le thème était "Habiter autrement, préserver l'eau, l'énergie et nos ressources".

Des ateliers ont été organisés autour du cycle de l'eau domestiques, de la sobriété énergétique, et bien d'autres.

Les élèves de 6ème du Collège Bouquet ont présenté leur vision de la ville du futur dans le cadre de leur projet "La ville de demain".







Sensibilis'Haie

Les haies vives contribuent à lutter contre le réchauffement climatique, sont l'abri idéal pour les insectes pollinisateurs et les petits animaux, et pourtant, chaque année, 11 500km de haies disparaissent.

Alors pour y remédier et favoriser la biodiversité des espaces verts sur la commune, la Ville de Morteau a souhaité participer au projet Sensibilis'haie, porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et co-financé par l'Office français de la biodiversité.

50 plants ont été mis en terre au Sauron en Janvier 2024 et 6 mois après, la nature suit son cours et les résultats commencent à apparaître. La ville a été retenue une seconde fois par le programme et a donc bénéficié de 50 plants supplémentaires, cette année.





Compostage collectif

2 nouveaux composteurs collectifs ont été installés en 2024 sur la commune de Morteau, qui dispose désormais de 7 sites sur son territoire pour la valorisation des biodéchets.

En 2025, des distributions de compost sont régulièrement organisées auprès des habitants.

Distri' Compost
Venez récupérer du compost
pour vos plantes, jardins
et jardinières

GRATUIT

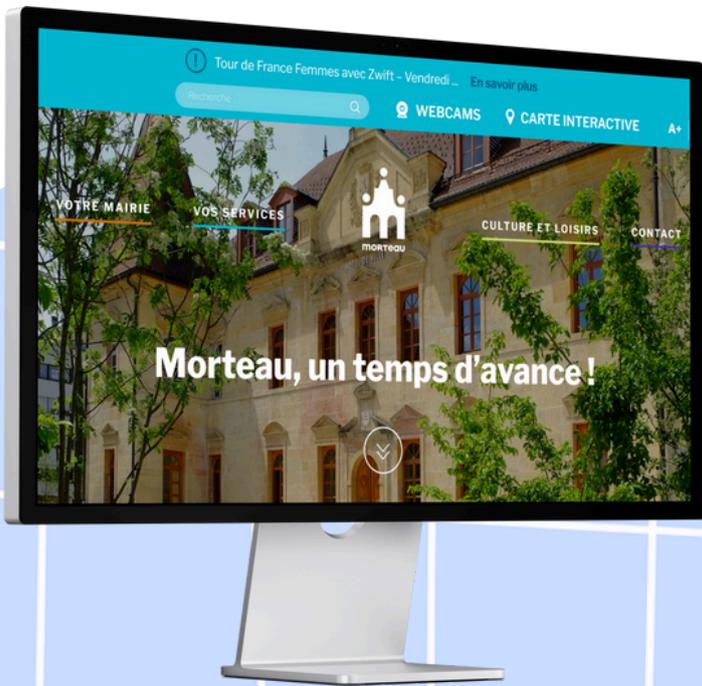
Jeudi 10 Juillet de 16h30 à 17h30
Site de compostage public Beausoleil aux Fins

 Vous n'êtes pas disponible ? Contactez le 07 85 93 14 31 pour plus d'informations

Preval
ENGAGÉS ENSEMBLE

Une communication adaptée

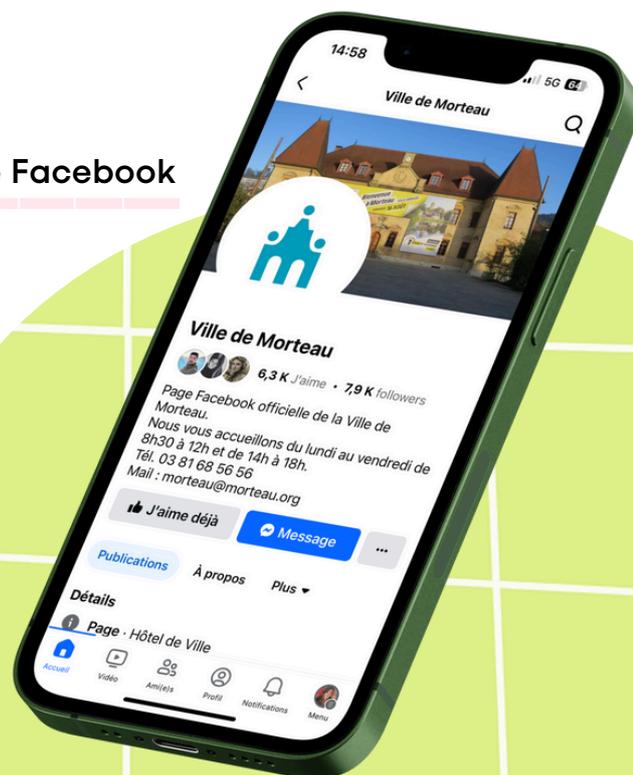
La Ville promeut l'ensemble de ces actions sur ses différents supports de communication ainsi qu'au travers d'articles de presse.



Site internet

www.morteau.org

Page Facebook



Panneaux lumineux





ESPACE PUBLIC

Politique de sobriété énergétique : Bilan de l'extinction de l'éclairage public

En 2023, la commune a engagé la deuxième tranche des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public par des luminaires LED.

À l'issue d'une année d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 h du matin, la commune a questionné les mortuaciens et a organisé une réunion publique à la salle des fêtes le 16 octobre 2023 afin de déterminer si l'extinction publique devait être maintenue.



Plus de 76 % des mortuaciens sont favorables à la poursuite de l'extinction nocturne. La commune va donc poursuivre sa démarche de sobriété énergétique dans ce domaine. L'extinction de l'éclairage public a permis de réduire de 28 % les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques liées à l'éclairage public.

Signalétique piétonne

En 2023, la commune a engagé la deuxième tranche des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public par des luminaires LED.

À l'issue d'une année d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 h du matin, la commune a questionné les mortuaciens et a organisé une réunion publique à la salle des fêtes le 16 octobre 2023 afin de déterminer si l'extinction publique devait être maintenue.



Mobilités douces



VISITE DU JURY

Composition de la délégation

La délégation Mortuacienne qui recevra le jury « Villes et Villages fleuris » sera composée de :

- **Claire REYMOND-BALANCHE**, Adjointe au Développement Durable, Espaces verts, Forêts et Mobilités
- **Loris HUTTER**, Agent espaces verts

